

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 juillet 2018

Le 04 juillet 2018, le Conseil Municipal d'Unias s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean Paul BOYER, Maire.

Présents : JP. Boyer, J. Brancato, A. Detras, C. Rome, J. Schreiber, L. Descours, P. Richard et F. Rouse, JL. Collange, F. Bethenod, Y. Duport

Date convocation : 26 juin 2018

Secrétaire de séance : Florence BETHENOD

Demande de Subvention de l'association « les petits gourmands »

Le Maire donne lecture au CM d'un mail des petits gourmands sollicitant une subvention des Mairies (Unias et l'Hôpital le Grand) pour l'achat de matériel informatique pour le bon fonctionnement de la gestion des réservations des repas de cantines.

Le coût de ce matériel informatique est de 748€ TTC.

Le CM est d'accord pour verser une subvention mais le montant n'est pas fixé, il va dépendre de la réponse de la Mairie de l'Hôpital le Grand et du montant d'une éventuelle subvention du Département.

Pour rappel : lors de l'acquisition du logiciel de cantine, l'association avait sollicité les Mairies pour une subvention. Pour un coût de 2 268€ et après déduction d'une subvention de 1 703€ du département, le reste (565€) pris en charge à part égale par les Mairies soit 282.50€ de subvention versée par chaque mairie.

Tirage au sort des jurés d'assises :

Par arrêté préfectoral du 27 mars 2018, le maire en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des d'assises, doit procéder au tirage au sort sur la liste électorale de 3 noms.

Après tirage au sort 3 noms ont été noté sur la liste préparatoire.

Objet : Marchés publics –Constitution d'un groupement de commandes pour divers marchés :

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et plus particulièrement son article 28 ;

Vu le décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics ;

Considérant que constituer un groupement de commande avec plusieurs collectivités du territoire permettrait de réaliser des économies d'échelle sur le coût des prestations et sur la charge d'élaboration des consultations ;

Considérant la proposition de Loire Forez agglomération de constituer des groupements de commandes pour les marchés suivants :

- Prestations de rédaction d'actes administratifs
- Fourniture d'électricité pour les puissances supérieures à 36 kVa

Considérant les besoins de la commune en matière de rédaction d'actes administratifs et de fourniture d'électricité pour les puissances supérieures à 36 kVa.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la constitution d'un groupement de commande avec Loire Forez agglomération et certaines communes du territoire pour la passation de marché de prestations de rédaction d'actes administratifs et fourniture d'électricité pour les puissances supérieures à 36 kVa ;
- Valider la convention cadre afférente proposée et en autoriser la signature par M. le Maire ;
- Désigner un représentant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de ce groupement de commande.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- Approuve la constitution d'un groupement de commande avec Loire Forez agglomération et certaines communes du territoire pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'assurance et de marchés de prestations de rédaction d'actes administratifs et fourniture d'électricité pour les puissances supérieures à 36 kVa ;
- Valide la convention cadre afférente et en autoriser la signature par M. le Maire ;
- Désigne M. Jean-Louis COLLANGE pour siéger à la CAO de ce groupement de commande.

DM : répartition actif du SITS:

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal par arrêté préfectoral du 22 mai 2018

Une répartition de l'actif et du passif a été faite, correspondant pour Unias à une augmentation de l'excédent d'investissement de 334.65€ et une augmentation de l'excédent de fonctionnement de 382.40€ soit un total de 717.05€.

Questions diverses :

- Recensement de la population 2019 : du 17 janvier au 16 février 2019

Pour cela nous aurons besoin d'agents recenseurs chargés de collecter les informations.
- Parcelle lotissement les prairies : Le CM envisage la vente de cette parcelle après le délai d'appel qui est de 2 mois.
- WC stade : un projet plus petit serait envisagé mais se pose le problème de l'évacuation, le CM propose de demander des devis pour une pompe de relevage, la toiture et une chape en béton. Voir Loire Forez pour l'utilisation du tuyau du trop-plein de l'ancienne station.
- Rénovation allée du cimetière : réduction de la largeur des allées qui seront recouvertes de sable. Travaux prévus courant septembre.
- Visite de l'architecte du Département : Afin d'optimiser l'utilisation des locaux la salle d'évolution pourrait devenir la cantine à laquelle serait adjointe une cuisine et un local de rangement.
- Le sou des écoles avait demandé une subvention pour l'achat d'une passerelle en bois pour la cour de l'école. Cette passerelle a été achetée et installée pour un coût de 1 228€ TTC. Le CM en séance du 04/09/2017 avait décidé à l'unanimité d'accorder une subvention pour l'achat de ce jeu dont le montant était à définir en fonction du coût d'achat.

Comme pour la subvention des petits gourmands, le CM fixera le montant de la subvention après déduction d'une éventuelle subvention départementale.

Séance close à 21h50